

RAPPORT À LA CHAMBRE

MARDI, 21 février 1939.

Le Comité permanent institué pour examiner le rapport annuel de la Société Radio-Canada et pour étudier les méthodes de la Société à l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité propose: Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et des témoignages qu'il entendra, et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.

Respectueusement soumis,

Le président du Comité,
A.-L. BEAUBIEN.